



Conseil économique et social

Distr. limitée
7 juin 2024
Français
Original : anglais

Comité du programme et de la coordination

Soixante-quatrième session

New York, 13 mai-14 juin 2024

Projet de rapport

Rapporteur : M. Noel M. Novicio (Philippines)

Additif

Questions relatives au programme : projet de budget-programme pour 2025

[Point 3 a)]

Programme 22 Réfugiés de Palestine

1. À sa 15^e séance, le 23 mai 2024, le Comité a examiné le programme 22 (Réfugiés de Palestine) (projet de plan-programme pour 2025 et exécution du programme en 2023) [[A/79/6 \(Sect. 26\)](#)].

Débat

2. Les délégations ont exprimé leurs remerciements et leur soutien total à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), qui a établi le projet de plan-programme pour 2025 avec diligence et exécuté les activités prescrites conformément aux résolutions [194\(III\)](#), [302\(IV\)](#), [74/83](#), [75/93](#) et [76/77](#) de l'Assemblée générale. Il a été indiqué que les délégations avaient voté pour la prolongation du mandat de l'UNRWA jusqu'au 30 juin 2026. L'important travail accompli par le personnel de l'Office a été salué et plusieurs délégations ont offert leurs condoléances en mémoire de ceux qui avaient tragiquement perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions.

3. Notant l'importance du rôle que jouait l'Office dans la fourniture de l'aide humanitaire, et comme force de stabilisation dans la région, une délégation a souligné qu'aucun autre organisme des Nations Unies ne pouvait assurer des services d'une telle ampleur dans un contexte opérationnel aussi difficile. Elle a également relevé, pour s'en féliciter, l'importance vitale que revêtait le programme de l'Office dans le cadre de la progression des indicateurs de développement humain et pour répondre aux besoins des personnes touchées. Malheureusement, en l'absence de progrès dans



le processus de paix au Moyen-Orient et jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée, l'UNRWA devait continuer à pourvoir aux besoins fondamentaux de 5,9 millions de réfugiés. Tout en admettant que le Comité du programme et de la coordination n'était pas l'organe principal pour ce qui était des considérations budgétaires, une délégation s'est demandé si, compte tenu du rôle important que jouait l'Office dans le contexte actuel, la prudence ne dicterait pas d'examiner si l'on pouvait améliorer l'exécution du mandat en abordant plus systématiquement la question de son financement, sur la base de sources de revenus durables. Des précisions ont été demandées à cet égard sur les plans d'action qui existaient en cas d'imprévu pour le cas où les hypothèses budgétaires viendraient à être modifiées, par exemple en cas de financement insuffisant de l'UNRWA, d'attaques contre le personnel et les installations, de violations de l'immunité des Nations Unies ou de restrictions d'accès aux approvisionnements à Gaza.

4. Le rôle indispensable que joue l'Office dans l'aide apportée aux Palestiniens sur le territoire occupé et dans les pays arabes voisins a été expressément soutenu. On a largement salué le travail qu'il accomplissait, dans des conditions difficiles, et souvent dangereuses, pour offrir une éducation, des services de santé et des services sociaux aux millions de Palestiniens vivant dans la bande de Gaza, en Cisjordanie, au Liban, en Jordanie et en République arabe syrienne. Une délégation a noté que l'escalade du conflit israélo-palestinien au cours des derniers mois avait mis l'Office à rude épreuve puisqu'il avait perdu, depuis le 7 octobre 2023, 193 membres de son personnel qui ont donné leur vie pour aider les Palestiniens dans leurs souffrances, au milieu d'une opération militaire d'envergure. Cette délégation a ajouté que l'Office avait fait l'objet d'une campagne politique, et que, accusé de soutenir le Hamas, il avait perdu en conséquence le financement d'un certain nombre de pays occidentaux, ce dont avaient principalement pâti les réfugiés palestiniens. Un groupe d'experts, sous la direction de l'ancienne Ministre française des affaires étrangères, Catherine Colonna, avait toutefois confirmé que l'Office avait respecté le principe de neutralité et qu'il jouait un rôle clé dans l'assistance portée aux Palestiniens. Un point a été demandé concernant le plan d'action de l'Office comme suite aux recommandations du groupe d'experts, et l'on a voulu savoir de quelle manière ce plan pourrait permettre d'améliorer l'exécution du mandat. À cet égard, tous les donateurs ont été invités à rétablir intégralement leur financement à l'Office, la décision de plusieurs pays de prendre des engagements financiers supplémentaires étant, par ailleurs, saluée. Toute tentative de discréditations de l'Office par des campagnes de désinformation a été condamnée. Une délégation a souligné qu'elle entendait continuer à verser chaque année des contributions volontaires à l'Office, dont les activités avaient un important effet de stabilisation sur l'ensemble de la région du Moyen-Orient. Les délégations ont fait état des contributions financières qu'elles avaient versées. Une délégation a lancé de nouveau un appel en faveur de l'instauration d'un cessez-le-feu durable à Gaza, conformément à la résolution [2728 \(2024\)](#) du Conseil de sécurité, et en l'absence d'un règlement politique du conflit israélo-palestinien fondé sur la solution des deux États, laquelle avait été approuvée par la communauté internationale et permettrait à Israël et à la Palestine de coexister en paix et en sécurité à l'intérieur des frontières de 1967.

5. Une autre délégation a appuyé fermement, de nouveau, le mandat primordial que remplissait l'Office en prêtant une assistance et une protection vitales aux réfugiés palestiniens : les défis que doit relever l'UNRWA dans des circonstances très difficiles ont été reconnus, mais ils ont été rendus encore plus difficiles par la catastrophe que le monde voit se dérouler sous ses yeux à Gaza. L'UNRWA a été félicité de continuer de s'efforcer de s'acquitter de ses mandats humanitaires face à l'adversité et aux incidences de la situation sur ses activités, ses installations et ses infrastructures, comme décrit au paragraphe 26.3. La situation incertaine à Gaza n'en

rend que plus urgent un soutien des États Membres à l'accomplissement de sa tâche. Comme l'indique le projet de plan-programme pour 2025, il n'a pas été possible d'estimer correctement l'ampleur et la nature des activités menées par l'Office à Gaza en 2025, eu égard à la détérioration constante de la situation. De même, la situation sur le terrain n'a pas permis au Comité d'évaluer correctement les activités de l'Office, faute de données suffisantes concernant la mesure des résultats (par. 26.4).

6. Il a été reconnu que l'Office tenait compte des questions de genre de façon générale dans le cadre de ses initiatives. L'inclusion des personnes en situation de handicap dans tous les domaines d'activité a également été saluée. Dans le cadre du sous-programme 3 (Faire en sorte que les réfugiés de Palestine bénéficient d'une éducation de base de qualité, inclusive et équitable et aillent jusqu'au bout du cycle d'enseignement), une délégation a noté avec satisfaction le souci de prise en compte des questions liées au genre et au handicap dans le cadre de la construction d'écoles, comme l'indique le résultat 3 pour 2025, qui traduit l'engagement dont fait preuve l'Office en faveur de l'inclusion et de la diversité dans ses activités au service de la communauté palestinienne. La délégation a réaffirmé qu'elle soutenait le mandat de l'Office et, par voie de conséquence, le bien-être du peuple palestinien et entendait y contribuer davantage, et elle a informé le Comité qu'elle assurerait prochainement la vice-présidence de la Commission consultative de l'Office, puis, en 2025, sa présidence. On a jugé qu'il était possible de parvenir à un consensus sur ce programme d'importance vitale, moyennant la participation active de toutes les délégations, ainsi que le soutien technique et les conseils du secrétariat et de la direction de l'UNRWA. À cette fin, la délégation a engagé les autres délégations à s'inspirer des succès du passé et du fait que le Comité avait pu trouver un terrain d'entente sur ce programme pour porter espoir et assistance à ceux qui en avaient besoin et s'acquitter de leur devoir de soutenir celles et ceux qui comptaient sur l'Organisation des Nations Unies.

7. Une autre délégation a dit qu'elle soutenait l'acheminement de l'aide à Gaza, tout en travaillant en étroite collaboration avec diverses entités des Nations Unies, notamment le Programme alimentaire mondial, l'Organisation mondiale de la Santé et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, ainsi qu'avec des organisations non gouvernementales. Une délégation, passant en revue le plan proposé pour 2025, a demandé pourquoi le programme n'abordait pas la question de la neutralité. On s'est interrogé quant à la pertinence du sujet de la neutralité, en particulier dans le cadre du sous-programme 3. Il a été indiqué qu'il conviendrait à l'avenir de souligner davantage dans le programme l'importance du respect du principe de neutralité.

8. S'agissant du sous-programme 2 (Faire en sorte que les réfugiés de Palestine puissent mener une vie saine), une délégation a demandé quels étaient les résultats attendus du sous-programme pour 2025. En outre, on a souhaité voir préciser s'il était possible de fusionner la question de la santé mentale avec les travaux du sous-programme 2.

Conclusions et recommandations

9. Le Comité a réaffirmé qu'il appuyait le mandat de l'UNRWA et félicité les membres de son personnel du travail inestimable qu'ils avaient accompli dans des conditions de sécurité et un contexte politique et financier exceptionnellement difficiles.

10. Le Comité a rendu hommage aux 193 membres du personnel de l'UNRWA qui avaient perdu la vie depuis le mois d'octobre 2023, et a insisté de nouveau sur l'importance primordiale de la sécurité du personnel humanitaire et du respect du droit international humanitaire.

11. Le Comité s'est félicité du travail essentiel qu'accomplissait l'Office, dont le rôle central, indispensable, était d'une importance critique dans l'aide humanitaire, l'aide au développement et les services de protection fournis aux quelque 6 millions de réfugiés de Palestine immatriculés dans la bande de Gaza, en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, en Jordanie, au Liban et en République arabe syrienne.

12. Le Comité a rappelé qu'après le déclenchement du conflit à Gaza, dont les répercussions sur les activités de l'Office ont été très importantes, celui-ci a suspendu ou adapté les activités qu'il menait habituellement à Gaza afin de donner la priorité aux interventions d'urgence et à la fourniture de services de base aux réfugiés de Palestine à Gaza.

13. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale engage l'UNRWA à continuer à se montrer prêt à adapter l'ampleur et la nature de ses opérations à Gaza jusqu'au moment où il pourrait reprendre ses activités régulières, compte tenu d'éventuelles périodes de transition.

14. Le Comité a souligné qu'il importait que l'Office dispose d'un système d'audit, d'enquête et d'évaluation fiable, conformément au concept des « trois lignes de défense ». Le Comité a spécifié qu'il importait que l'UNRWA, dans le cadre de l'établissement de ses plans-programmes, tienne compte de son évaluation des risques, menée à bien dans le cadre de la politique de gestion globale des risques et de contrôle interne, et il a recommandé que l'Assemblée générale engage l'Office à intégrer, selon qu'il conviendrait, les risques recensés dans les facteurs externes de son plan-programme.

15. Le Comité a félicité l'UNRWA d'avoir accepté les 50 recommandations formulées dans le rapport final présenté au Secrétaire général sur l'examen indépendant des mécanismes et procédures visant à garantir le respect par l'Office du principe humanitaire de neutralité.

16. Tout en reconnaissant que des progrès avaient été accomplis, le Comité a noté avec satisfaction que l'UNRWA s'était engagé à prendre les mesures supplémentaires voulues pour observer pleinement les recommandations formulées dans le rapport final.

17. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale demande à l'UNRWA de continuer de renforcer ses processus de gouvernance et ses mécanismes de contrôle afin de faire en sorte d'exécuter son mandat, pour l'ensemble de ses sous-programmes, dans le respect des principes de transparence, de responsabilité et de neutralité.

18. Le Comité a noté avec satisfaction que l'UNRWA s'était engagé à examiner le projet final issu de l'évaluation de ses activités par le Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales (à paraître d'ici à juillet 2024) et qu'il entendait soumettre une réponse détaillée de l'administration à cette évaluation.

19. Le Comité a pris note du besoin exprimé par l'UNRWA, s'agissant de la nécessité de ressources régulières, et il a recommandé que l'Assemblée générale engage ce dernier à faire en sorte qu'un revenu plus systématique et plus durable puisse être tiré des ressources, notamment pour mettre pleinement en œuvre les recommandations du rapport final présenté au Secrétaire général sur l'examen indépendant des mécanismes et procédures visant à garantir le respect par l'UNRWA du principe humanitaire de neutralité.

20. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale approuve le descriptif du programme 22 (Réfugiés de Palestine) du projet de budget-programme pour 2025.
